

Règlement particulière sportive et technique

2024/V1

VEGA TROFEO

Tables des matières

Dispositions d'application

Taxes

Licences

Déroulement d'une manifestation

Règlement particulière X30-Series SWITZERLAND

Horaire

Obligations du pilote

Pénalités

Protêts et recours

Réglementation du Trofeo VEGA

Classement et points

Annexe: Resumé des catégories technique

12.12.2023/vo

Dispositions d'application

Le présent règlement sera complété chaque année par les nouveautés courantes.
Les modifications sont marquées soulignées sous fond jaune.

Les priorités en matière de validité sont les suivantes:

- Les articles du Code Sportif International (CSI) auxquels il est fait référence.
- Les règlements CIK/FIA en vigueur pour l'année en question.
- Les règlements particulières pour la série monomarque X30-séries SWITZERLAND.

Le présent règlement **contient uniquement les conditions spécifiques du VEGA trofeo** et est un récapitulatif des règles pour la pratique du sport Karting.

La mention "pilote" définit le "pilote" ou son représentant légal.

Les fonctionnaires sont des officiels accrédités. Ils conduisent et contrôlent les manifestations sportives et peuvent ce faire aidés par des aides, ce sont:

Commissaire Sportif, Starter, Commissaire Technique, Commissaire de Piste, Chronomètres et Secrétariat d'épreuve.

Taxes

| | |
|---|--------------------------|
| Licence ASS | min. licence CLUB |
| Licence journalière ASS | CHF. 40.-- |
| Frais d'inscription, toute la série de 5 courses, inclus cotisation Club VEGA Toute la saison valable lors du paiement avant la 1ère course, tous les catégories | CHF. 850.-- |
| Frais d'inscription pour une course, tous les catégories | CHF. 190.-- |
| Supplément pour paiement sur place le jour de la course | CHF 50.— |
| Caution de protêts | CHF. 450.— |
| Recours (appel) | CHF. 4500.-- |
| Avance de frais pour contrôle technique de moteur | CHF. 1000.— |
| Indemnité de partie lors de contrôle de matériel | CHF 300.-- |
| Location TRANSPONDER, par course | CHF. 30.—* |
| Achat d'un transponder PERSONELLE Art. 598-100 inclus 1 année licence | <u>CHF. 139.—</u> |

*= frais pour la distribution, régistation et reprise du transponder après la course

Licences

Le pilote doit être en possession d'une licence de kart ASS. Il faut au minimum une licence ASS-CLUB. Le pilote doit demander la licence directement chez Autosport Suisse (ASS) à 3097 Liebefeld. Regardez svp les détails dans l'Internet sous **www.motorsport.ch**.

Site internet VEGA voir sous:

www.vegatrofeo.ch

Déroulement des manifestations

L'entraînement inofficieux du samedi ne fait pas partie de la manifestation. Tous les pilotes y **participent à sur leur propre risques et sous la responsabilité du propriétaire de la piste**. Les courses de la VEGA Trofeo auront lieu uniquement le dimanche.

Une manifestation se déroule selon l'horaire suivant:

| | |
|---|-----------------|
| - Enregistrement administratif et technique | Samedi |
| - Briefing = PAR ECRIT | Samedi |
| - Distribution des pneumatiques | Samedi |
| - | |
| - WARM-UP et contrôle transpondeur | Dimanche |
| - Chronométrage | Dimanche |
| - Course-1 | Dimanche |
| - Préfinale | Dimanche |
| - Finale | Dimanche |
| - Remise des prix (Podium) | Dimanche |

Enregistrement administratif et contrôle technique

Tous les pilotes inscrits sont tenus de présenter leur équipement complet (casque, gants, combinaison). Contrôle du paiement des frais d'inscription, contrôle de la licence et du numéro de transpondeur. En même temps vient fait la contrôle technique. **ATTENTION: I** faut présenter les karts avec les numéros de départ correctes.

Pneumatiques

Dans toutes les catégories une jeux de slicks doivent être acheté et payé sur place lors de l'inscription. Ces pneus viennent aussi scannés en même temps. **Le pilote à le droit d'utiliser 5 slicks**. Si le pilote veut utiliser son pneu de réserve il doit le apporter lui-même et il va le scanner au moment de l'entrée au prégrill. **Pneus pluie de la marque VEGA (Quantité libre)**. Pneus pluie ne viennent plus scannés.

Refus du droit au départ

Les pilotes dont l'équipement a été contesté ne peuvent être admis au départ qu'après contrôle subséquent par les CT. Dans le cas contraire, ils n'auront aucun droit au départ.

Briefing

Le starter est responsable du bon déroulement de la manifestation. Lors de la contrôle administrative chaque pilote reçoit contre signature un document BRIEFING par écrit. Il est obligé de bien lire tous les points de cette brochure. Pour points non-claires il faut contacter les commissaires sportives.

WARM-UP et contrôle transpondeur

Comme nouveauté le dimanche matin on commence avec un WARM-UP et contrôle de transpondeur. Durée **6 minutes, transpondeur = obligatoire!** Si un transpondeur ne fonctionne pas le pilote doit venir au bureau de la chronométrage pour chercher un nouveau transpondeur et changer le numéro. La responsabilité est uniquement au pilote. Si son transpondeur ne donne pas des signales le pilote vient mis sans aucune exception pour la prochaine course au dernière place.

Essais chronométrés

Les essais chronométrés se déroulent dimanche matin, catégorie par catégorie. La durée des essais chronométrés est de **6 minutes** par catégorie.

Il est interdit d'arrêter pendant la période des essais chronométrés d'autre part elle compte comme terminé. Le pilote qui ne participe pas aux essais chronométrés ou qui n'obtient pas de temps chronométré est mis à la fin du peloton, sans indication de temps. Les pilotes sont classés en fonction de leur meilleur résultat par tour. En cas d'égalité, on prend en considération le deuxième résultat etc.

Grille de départ

Le pilote doit arriver au pré-grille avec le spoiler avant **DEMONTE**. La montage sera lieu sous contrôle d'un officielle **et sans utiliser des outillages**.

Race-1 = **Résultat de la chronométrage**

Préfinale = **Résultat du Race-1**

FINALE = **Résultat du Préfinale**

En même temps nous allons contrôler la largeur du voie arrière:

Catégories MINI = 1100mm, autres catégories = 1400mm (extérieur).

Transpondeur

Le pilote **possède son PROPRE transpondeur** et il est responsable pour la régistration correcte et que le transponder soit chargé complètement pour la course. Le numéro du transponder doit être transmis lors de l'inscription. Les pilotes qui n'ont pas un transponder peuvent le louer sur place pour **CHF. 30/course**.

Le transponder doit être positionné en tout-cas par un support transponder originale Mylaps directement au siège. Entre le transponder et le sol il doit être absolument libre.

Hauteur du transponder vers le sol max. 30cm.

Au WARM-UP la montage du transpondeur est OBLIGATOIRE!

Arrêt de la course

Si **60%** de la course a été parcourus, la course est considérée comme valable et le classement est établi sur la base des positions enregistrées lors du tour précédant l'arrêt de la course.

Si moins de **60%** de la distance ont été parcourus, un nouveau départ est donné tandis que le premier départ est annulé. Lors du nouveau départ, tous les participants sont autorisés à participer. La grille de départ est identique au départ original. Le nombre de tours vient destiné de nouveau.

Arrêt pendant une épreuve

Lorsque pour une raison quelconque, un pilote est dans l'obligation de s'arrêter, il doit dégager la piste et mettre son véhicule en lieu sûr. Le pilote doit rester vers son véhicule jusqu'à la fin de la manche de course. Il est strictement interdit au pilote de pousser son véhicule ou d'emprunter la piste dans le sens contraire.

Contrôle du poids

Après les essais chronométrés ou une manche de course, chaque pilote à l'obligation de ce présenté au pesage. Les pilotes ne sont pas appelés, ils doivent se présenter d'office. Le pilote doit être pesé avec le même équipement dont il dispose lors de la course ou les essais chronométrés.

Les commissaires techniques ont la possibilité de libérer du pesage certains pilotes ou l'ensemble des pilotes participant à une course particulière. La contrôle du poids ne peut être contesté et les pénalisations qui en résultent sont irrévocables.

Parc fermé

Le parc fermé est établi aussitôt qu'une finale est terminée (obligatoire pour **les 1-5 premiers** de chaque catégorie) et peut être ouvert par le commissaire sportif sur demande du commissaire technique au plus tôt après la publication du classement. Aucun matériel ne peut être retiré du parc fermé (Exemption OPEN).

Contrôle des moteurs

Tous les travaux au moteurs viennent réalisés par le pilote ou son mécanicien selon ordre du commissaire technique. Le commissaire technique fait seulement la contrôle des mesures.

S'il trouve des différences contre la fiche d'homologation un 2ème commissaire va contrôler la même chose. Si le résultat soit le même vient fait sans discussions un rapport à la commission sportive. Cela décide la pénalisation.

Pilotes /mécaniciens qui offenses des officielles de la VEGA TROFEWO peuvent être disqualifié ou excluse de la manifestation.

Dernière course de la saison.

Pilotes qui participent seulement à la dernière course de la série VEGA TROFEO
Les pilotes qui participent seulement à la dernière course de la série VEGA TROFEO reçoivent leur
place et leur coupe mais ils ne reçoivent PAS DES POINTS du championnat. Le meilleur pilote qui
a participé à tous les courses de la VEGA TROFEO reçoit le maximum des points.

Publication des résultats

Une liste officielle des résultats, signée par un des commissaires sportif est remise aux pilotes au moins 15 minutes avant la remise des prix.

Règlement particulière X30-SWITZERLAND

La série Mono-Marque X30-séries SWITZERLAND et une série de courses qui fait possible de participer au karting avec une égalisation des chances pour tous les pilotes aux frais minimales.

Pour garantir ces points l'usine IAME à crée des nouveau règles.

Les moteur sont égales depuis beaucoup des années et il est interdit de toucher les pièces du moteur dans importe quelle genre. Interdit est comme toujours l'utilisation **des pièces détachées** **NO-ORIGINALES** et des modifications **mécaniques** ou **chimiques** sur tous les pièces.

IWF-24 (International World Final X30)

Le IWF-24 sera lieu cette année à VALENCIA / Espagne. Date: 4.-9. novembre 2024.

Tous les pilotes des catégories X30-Mini/ X30-Junior / X30-Senior **peuvent s'inscrire EUX-MEMES**
DIRECTEMENT pour cette course dans'internet sous www.iamekarting.com des que l'inscription est
ouverte (avril 2024).

Les 3 premières pilotes par catégorie de la VEGA TROFEO-23 qui participent auf finale mondiale IWF-24
reçoivent de l'organisation VEGA TROFEO un **BONUS d'un valeur d'EURO 400 par pilote.**

En même temps nous avons introduit aussi quelques points du règlement IWF-24 pour que les pilotes
Suisses ont déjà la connaissance des points techniques pour la course à PORTIMAO.

Inspection supplémentaire des moteurs à l'usine IAME

L'organisateur de la VEGA TROFEO à le doit de retirer des **moteurs, carburateurs et échappements**
après fin de la contrôle technique pour les expédier à **la IAME SpA en IT-24040 Zingonia / ITALY.**

Pour ce raison les moteurs et les accessoires viennent mis sur place dans des sacs plastiques qui
viennent plombés. Tous les constatations de différences par la IAME ne changent pas les décisions/
résultats pris par les commissaires sportives de la VEGA TROFEO après la course.

IAME va informer l'organisation de la VEGA TROFEO en cas des moteurs non-correctes et permette
d'exclure le pilote ou le team pour la future participation à la VEGA TROFEO.

Fin de la contrôle technique par la IAME les moteurs viennent retournés au propriétaire le plus vite
possible (en état comme reçu).

Les pilotes ou les teams qui refusent de laisser leur moteur/pièces pour une contrôle chez IAME
viennent disqualifié pour la journée et exclue pour une future participation à la VEGA TROFEO.
Cette décision est défintivement et n'est pas contestable.

Horaire

SAMEDI

0900-1200h

1300-1800h

1500-1800h

(sous réserve de toute responsabilité de l'organisation trofeo VEGA)

Entraînement libre, par catégorie, sous organisation du propriétaire de la piste

Entraînement libre, par catégorie, sous organisation du propriétaire de la piste

Enregistrement administratif, contrôle technique et distribution des pneus

DIMANCHE

0830h

0930h

ca. 1030h

ca. 1200h

1330h

ca. 1530h

1730h

einsuite

(Jour officiel de course)

WARM-UP et contrôle transpondeur

Essais chronométrés, par catégorie

Race-1 tous les catégories

Pause de midi

Préfinales tou les catégories

FINAL tous les catégories

Remise des prix (Podium)

Remise des prix (Podium)

6 minutes

6 minutes

13-16 Km (MINI = **10-12 Km**)

Piste libre pour les pilotes PUFFO

17-20 Km (MINI = **13-15 Km**)

23-26 Km (MINI = **15-17 Km**)

Puffo, X30-MINI

X30-Junior, X30-Senior

OPEN, KZ2

Obligations du pilote

Règles générales

Les pilotes qui participent au VEGA Trofeo doivent respecter strictement les prescriptions de l'organisateur, ainsi que le règlement particulier.

Chaque pilote est responsable de ses assistants ou accompagnateurs.

Il renonce à tout procédé frauduleux, toute manœuvre déloyale ou comportement antisportif de nature à nuire aux intérêts du sport.

Le sport Karting est un sport de passionné et est pratiqué avec fair-play.

Pendant la pause de midi il est strictement interdit de mettre en marche un moteur (exception à midi = PUFFO).

Equipement des pilotes

Lors des entraînements officiels et les manches de course le pilote doit porter un casque en bon état et attaché, des gants fermés, une protection pour les yeux efficace et incassable. La combinaison doit être homologué par la CIK/FIA et couvrir tout le corps, y compris les bras et les jambes. L'étiquette/broderie d'homologation CIK/FIA doit figurer visiblement à l'extérieur ou à l'intérieur du combinaison.

Le port de la minerve est obligatoire pour les pilotes des la catégorie X30-MINI.

Pour toutes les autres catégories le port de la minerve est recommandé.

Inscription

L'inscription a lieu par l'envoi du bulletin d'engagement officiel ou par e-mail avec le formulaire internet et par le paiement de la finance d'inscription sur le compte de l'organisateur.

Avec le paiement de la finance d'inscription, un contrat avec l'organisateur devient valable, lequel engage le pilote à participer à la manifestation sportive pour laquelle il s'est inscrit.

Si le pilote inscrit ne participe pas à la course le montant payé ne peut pas être remboursé !

Les inscriptions suivantes ne sont pas prises en considération:

- celles qui sont envoyées après le délai d'engagement
- celles qui ne sont pas accompagnées du montant des droits d'inscription
- celles qui sont incomplètes ou qui contiennent de fausses indications

Lors de manifestation ouverte avec un nombre limité de participants, le choix ce fait selon l'entrée de la finance d'inscription.

Mise hors cause

Par sa participation à la manifestation, tout concurrent/conducteur renonce formellement à une demande d'indemnité en cas d'accident pouvant survenir aux concurrents/conducteurs ou à leurs aides lors des essais ou de la course, de même que sur le parcours du lieu de stationnement a la piste de compétition et retour, etc. Ce renoncement compte aussi bien vis-à-vis de l'organisateur, des différents fonctionnaires, des autres concurrents/pilotes ou de leurs aides.

Assurance accident

Le pilote est seul responsable d'être en possession d'une assurance accident valable, qui couvre complètement tous les frais de transport, rapatriement, hospitalisation, traitement de blessure possible pendant les entraînements et courses.

Pénalités

Les sanctions suivantes peuvent être infligées:

- a) le blâme
- b) la pénalité en temps
- c) l'exclusion de la manche concernée
- d) l'exclusion de toute la manifestation
- e) la suspension (retrait de licence)
- f) la disqualification
- g) l'amende

Blâme

Une première infraction de peu de gravité aux règlements est sanctionnée par un blâme.

Le blâme est montré au pilote avec le drapeau noir/blanc et le numéro du pilote. Suivant la gravité de la faute commise, la direction de course peut sanctionner un avertissement ou une pénalité après la course. Le pilote est informé d'une éventuelle pénalité sur la feuille de résultat affichée.

Pénalité en temps

La pénalité en temps est une pénalisation pour une faute commise pendant une manche.

La pénalité en temps est montrée au pilote sur l'écran carré en couleur noir/blanc et le numéro de départ. Cette sanction à un caractère définitif.

Si les 2 supports-Clk du spoiler avant sont hors position une **pénalité de 5 secondes** soit donnée (seulement 1 côté hors position = **sans sanction**).

Pour une faute **5-10 secondes** de pénalité seront données et ajoutées au temps effectué par le pilote de la manche en question.

Lors d'infraction contre la procédure de départ, **5-10 secondes** de pénalité seront ajoutées au temps effectué par le pilote de la manche en question. En cas de récidive, le pilote peut être exclu de la manche ou lors de cas grave, de la manifestation.

Exclusion

L'exclusion peut être prononcée par le directeur de course pour la manche en question (drapeau noir avec numéro). Elle peut également être prononcée par le Jury pour de petits manquements techniques et autres. Le Jury a aussi le droit d'exclure l'auteur d'une faute pendant et après la manifestation pour toute la durée de celle-ci. Ce qui signifie que les résultats du pilote seront annulés. Cette sanction a un caractère définitif. La finance d'inscription versée reste acquise à l'organisateur.

Le directeur de course peut, si le pilote met en danger d'autres concurrents ou s'il ne possède pas les qualifications nécessaires, exclure un pilote au moyen du drapeau noir.
Une interdiction de zone pour les aides et/ou membre d'un team, ne pourra être prise que par le Jury.

Suspension

Une suspension ne peut être prononcée que par l'organisateur. La suspension supprime temporairement pour celui qui en est l'objet le droit de prendre part en quelque qualité que ce soit, à toute manifestation du VEGA TROFEO. Tous les engagements pris antérieurement sont annulés pour la durée de la suspension. Les finances d'inscriptions versées sont acquises à l'organisateur.

Amendes

Le Jury peut infliger des amendes pouvant aller jusqu'à CHF 1'000.—Le paiement doit intervenir dans les 48 heures.

Effets des sanctions sur les prix

Les pilotes exclus, suspendus ou disqualifiés perdent tout droit aux prix.

Réstrictions de bruit

Dans tous les courses la sonorité max. soit limité à 96 dB(A). C'est l'obligation du pilote de choisir son équipement pour respecter les normes de sonorité. Inaccomplissement de ces normes donne des pénalités en temps ou une disqualification. **Dans la catégories KZ2 l'utilisation des silencieux homologués CIK est obligatoire (INOX-500mm longue).**

Catégories X30-Junior / X30-Senior = avec silencieux supplémentaire!

Atteintes au règlement

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

Exclusion de la manche en question:

- a) le poids insuffisant
- b) l'absence à la pesée
- c) la perte ou l'endommagement du pot d'échappement ou du silencieux d'admission rendant impossible, de l'avis des fonctionnaires, le respect des normes de bruit, cela est également valable pour le dernier tour
- d) le pilotage d'un kart qui n'est pas en parfait état de marche
- e) le casque mal fixe
- f) tout raccourci volontaire ou accidentel avantageant le pilote, également dans le tour de formation
- g) embrayage non conforme
- h) non conformité du carburant après la méthode d'analyse de la constante diélectrique

Exclusion pour toute la durée de la manifestation

- a) non-respect du règlement sur le carburant lors d'une analyse détaillée
- b) l'absence ou le refus de se présenter au contrôle de conformité
- c) les modifications interdites du moteur
- d) le dépassement de la cylindrée
- e) changement de matériel non autorisé durant les manches
- f) tout procédé frauduleux, manœuvre déloyale ou agissement antisportif de nature à nuire aux intérêts du karting
- g) les voies de fait
- h) l'absence ou l'enlèvement non autorisé de matériel dans le parc fermé
- i) le non-respect du règlement sur les pneumatiques
- j) le non-respect du drapeau noir
- k) Niveau sonore de plus de 96 dB(A)
- l) Essaie de RE-positionner le spoiler avant dans la position correcte

Essence

Uniquement l'essence de stations SANS plomb 95-100 ROZ est autorisé. La station est libre.

Protêts et recours

PROTETS

Seul le pilote/concurrençant a le droit de déposer une réclamation. Pour pilotes mineures le représentant légal ou le concurrençant doivent intervenir en lieu et place du pilote. Les réclamations collectives sont irrecevables. Protêts sont seulement possible contre pilotes, concurrençants, distances de la course, résultats etc.

Frais pour une réclamation = **CHF. 450 à payer Cash sur place.**

Délais: Protêts Chronométrage, Race-1, Préfinale = 10 minutes après affichage résultats.

Protets Finale = 15 minutes après affichage résultats.

Prescriptions de forme

Toute **réclamation** se rapportant à une manifestation sportive doit être adressée au Jury. Elle doit être présentée par écrit et accompagnée d'une **caution** en comptant dans le délai.

RECOURS (APPEL)

L'intention de déposer un **RECOURS (Appel)** doit être communiquée par écrit **60 minutes** après la décision directement à la Jury. Pour pilotes mineures le représentant légal ou le concurrençant doivent intervenir en lieu et place du pilote. Les réclamations collectives sont irrecevables.

Les frais pour un RECOURS (APPEL) sont **CHF. 4500** à **payer dans les 96h directement au ASN Suisse (ASS)**. La réception du RECOURS (APPEL) et de la caution fera l'objet d'un accusé de réception indiquant l'heure précise.

Motifs et délais

- Réclamations pour l'engagement de pilotes et **contre la longueur annoncée des manches** de course: Jusqu'à **10 minutes** après **l'affichage des listes** concernées.
- Réclamations contre **un handicap et contre la composition des séries**: Jusqu'à **10 minutes** après l'affichage des listes concernées.
- Réclamations contre les **classements intermédiaires**: Jusqu'à **10 minutes** après l'affichage des résultats.
- Réclamations contre le **classement établi à l'issue d'une manifestation**: Jusqu'à **15 minutes** après l'affichage des résultats.
- Réclamations contre **un pilote ou son véhicule**: Jusqu'à **10 minutes** après la manche en question ou les essais chronométrés.

Décision du Jury

Le Jury décide dans les plus brefs délais de la suite à donner à une réclamation et établit un rapport écrit.

Réglementation du VEGA TROFEO

La réglementation du VEGA TROFEO est valable pour toutes les catégories.
L'équipement technique doit correspondre à la fiche de catégorie de l'année courante.
Le VEGA TROFEO se déroule sur **5 courses (par ans)**.

Par jour de course le déroulement suivant est prévu:

- **WARM-UP et contrôle transpondeur** **6 minutes** par catégorie
- **Essais chronométrés** **6 minutes** par catégorie
- **course-1** 13-16 km Catégorie MINI = 10-12 km
- **préfinale** 17-20 km Catégorie MINI = 13-15 km
- **finale** 23-26 km Catégorie MINI = 15-17 km

Classement du VEGA Trofeo

La **Course-1, le préfinale et le finale** de chaque manifestation sont prises en considération (5 courses x 3 résultats). **Aucun résultat n'ait tracé.**

Les points seront attribués comme suite si le pilote a effectué min. 60% de la distance de la course.
Points course Sprint-Race et Préfinale = (entre parenthèses), **points Finale = gras.**

| Rang | Points | Rang | Points |
|------|----------------|------|--------------|
| 1. | 25 (15) | 9. | 8 (7) |
| 2. | 22 (14) | 10. | 6 (6) |
| 3. | 20 (13) | 11. | 5 (5) |
| 4. | 18 (12) | 12. | 4 (4) |
| 5. | 16 (11) | 13. | 3 (3) |
| 6. | 14 (10) | 14. | 2 (2) |
| 7. | 12 (9) | 15. | 1 (1) |
| 8. | 10 (8) | | |

Au cas ou plusieurs pilotes auraient le même nombre de points dans le classement générale ils vont classés selon les MEILLEURES résultats dans les différents courses de l'année.